



Préparation au NIB à huit chiffres

Foire aux questions

Janvier 2020

Visa public

Contenu

1. Que prévoit Visa pour l'adoption de la nouvelle norme ISO en matière de NIB à huit chiffres?.....	2
2. Qu'est-ce que l'ISO? Quel est son rôle?	2
3. Pourquoi Visa accorde une attention particulière à cette question en ce moment, si la date limite est fixée à avril 2022?	2
4. Étant donné que les émetteurs peuvent fixer leur propre calendrier de migration vers les NIB à huit chiffres, quelle répercussion cela aura-t-il sur l'environnement de ventes?.....	2
5. Quand Visa commencera-t-elle à attribuer et à prendre en charge des NIB de l'émetteur à huit chiffres?	3
6. Visa continuera-t-elle à prendre en charge les NIB de l'émetteur à six chiffres après avril 2022?	3
7. Y aura-t-il des changements dans l'affichage des numéros PAN sur la carte?.....	3
8. Certaines régions migrent-elles avant d'autres, ou toutes les régions devraient-elles le faire d'ici avril 2022?.....	3
9. Quelle est la répercussion des huit chiffres sur les exigences des normes relatives à la sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS) pour le masquage ou la troncation des données?.....	3
10. La longueur du NIB augmentera-t-elle également pour l'acquéreur?.....	4
11. Le changement de longueur du NIB de l'émetteur s'appliquera-t-il à tous les canaux (cartes présentes et sans présence de la carte) et à tous les types de produits?	4
12. Quelles données doivent être utilisées pour le routage et la compensation des transactions Visa et pourquoi?.....	4
13. Quelle est la répercussion sur le GAB (national et international) ainsi que toute répercussion technologique ou tout changement de configuration?.....	4
14. Les certificats de clé publique de l'émetteur (Issuer Public Ke, IPK) créés au niveau du NIB de l'émetteur à six chiffres continueront-ils à fonctionner après la migration?.....	5
15. De quelle façon la migration à huit chiffres affectera-t-elle la fonctionnalité IPK aux terminaux?.....	5
16. Quels types de tests Visa propose-t-elle pour les NIB à huit chiffres?	5
17. Quels sont les changements proposés par EMVCo et comment cela affectera-t-il ce que Visa fait au sujet du passage de six à huit chiffres du NIB?.....	5
18. Visa prévoit-elle transmettre ces changements à tous les intervenants du système de paiement?.....	6

Foire aux questions

1. **Que prévoit Visa pour l'adoption de la nouvelle norme ISO en matière de NIB à huit chiffres?**

Visa a fixé à avril 2022 la date limite à laquelle les acquéreurs et les processeurs devront être prêts à travailler avec des NIB à huit chiffres pour se conformer à la nouvelle norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/IEC 7812-1, Cartes d'identification - Identification des émetteurs - Partie 1 : Système de numérotation.

À compter d'avril 2022, Visa exigera de tous les acquéreurs et opérateurs de traitement (émetteur et acquéreur) qu'ils prennent en charge la nouvelle longueur du NIB de l'émetteur. De plus, Visa attribuera seulement des NIB de l'émetteur à huit chiffres après la date de lancement d'avril 2022. Bien que Visa invite fortement les émetteurs à faire migrer tous les NIB actuels de l'émetteur à six chiffres vers le NIB de l'émetteur à huit chiffres recommandé par l'ISO dès que possible, les émetteurs auront la possibilité de fixer leur propre calendrier pour l'augmentation de la longueur des NIB.

2. **Qu'est-ce que l'ISO? Quel est son rôle?**

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) supervise la norme définissant les numéros d'identification de l'émetteur (issuer identification number, IIN), appelés « NIB » dans la terminologie Visa. L'American Bankers Association (ABA), au nom de l'ISO, gère à l'échelle mondiale le mandat du numéro d'identification de l'émetteur (Issuer Identification Number, IIN) disponible pour les émetteurs de cartes.

3. **Pourquoi Visa accorde-t-elle une attention particulière à cette question en ce moment, si la date limite est fixée à avril 2022?**

La répercussion de la mise à jour des systèmes de traitement et des systèmes en aval pour la nouvelle norme NIB à huit chiffres du secteur variera considérablement selon les intervenants du secteur des paiements. Visa invite ses clients, ses partenaires, ses agents et ses fournisseurs à s'engager activement et à évaluer les répercussions à l'échelle de leur organisation dès que possible afin de maximiser leur efficacité et d'éviter les surprises. Ce serait une erreur importante de négliger cet élément, étant donné l'importance du NIB de l'émetteur dans toute l'infrastructure de paiement.

Ceux qui prennent en charge le traitement des transactions de l'émetteur, le routage et les activités en aval doivent tenir compte des répercussions et collaborer aux tests, aux calendriers de mise en œuvre et aux changements de rapports. VisaNet est dorénavant prêt à prendre en charge les NIB à huit chiffres

4. **Étant donné que les émetteurs peuvent fixer leur propre calendrier de migration vers les NIB à huit chiffres, quelle répercussion cela aura-t-il sur l'environnement de vente?**

Bien que l'ISO attribue dorénavant des NIB de l'émetteur à huit chiffres pour les nouvelles

demandes, l'organisme a également indiqué qu'il protégeait les autres NIB de l'émetteur dans cette séquence à six chiffres jusqu'en avril 2022, date d'entrée en vigueur annoncée pour les grandes marques mondiales. De même, Visa conserve les autres NIB associés de l'émetteur à tout nouveau NIB à huit chiffres, ou à tout NIB nouvellement migré, jusqu'en avril 2022. Étant donné que le changement demandé par ISO n'exige pas la suppression des NIB à six chiffres du système, les marchands, les acquéreurs et les opérateurs de traitement doivent continuer à prendre en charge les NIB à six et huit chiffres.

5. Quand Visa commencera-t-elle à attribuer et à prendre en charge des NIB de l'émetteur à huit chiffres?

Visa attribue dorénavant des NIB de l'émetteur à huit chiffres. Ce calendrier s'harmonise avec le travail exhaustif que Visa a effectué afin de s'assurer que VisaNet, les systèmes et les applications en aval prennent en charge sans problème les activations à huit chiffres des clients. Visa recommande aux clients de se coordonner avec leur opérateur de traitement ainsi qu'avec tous les tiers et agents concernés dans le cadre de leur planification pour commencer l'émission à huit chiffres.

6. Visa continuera-t-elle à prendre en charge les NIB de l'émetteur à six chiffres après avril 2022?

Oui. Visa laisse aux émetteurs la discrétion d'augmenter à 8 chiffres tout ou une partie de leurs NIB de l'émetteur et de fixer leur propre calendrier pour cette augmentation. Les NIB à six et huit chiffres existeront tous deux après avril 2022. Toutefois, Visa attribuera seulement des NIB à huit chiffres après avril 2022. Visa attribuera pas de NIB de l'émetteur à six chiffres après la date de lancement d'avril 2022. Visa recommande aux clients de passer à l'émission au niveau de la gamme de comptes à neuf chiffres afin de combiner différents produits sur le même NIB à six chiffres et de s'assurer ainsi que leurs portefeuilles peuvent être transférés dans le plus petit nombre possible de NIB à huit chiffres.

7. Y aura-t-il des changements dans l'affichage des numéros PAN sur la carte?

Non. Les PAN et les jetons resteront les mêmes à 16 chiffres. Il n'y aura donc aucune répercussion sur l'harmonisation de l'embossage des cartes. Remarque : V PAY, disponible uniquement en Europe, utilise des PAN à 19 chiffres pour certaines mises en œuvre.

8. Certaines régions migrent-elles avant d'autres, ou toutes les régions devraient-elles le faire d'ici avril 2022?

Visa ne fait pas de différence entre les régions et, à ce titre, a élaboré un plan de mise en œuvre mondial pour l'augmentation du nombre de chiffres du NIB. VisaNet accepte dorénavant les NIB à huit chiffres. Les clients peuvent commencer les efforts de migration et demander de nouveaux NIB à huit chiffres. Les clients de toutes les régions doivent être prêts à traiter les nouveaux NIB de l'émetteur à huit chiffres d'ici avril 2022.

9. Quelle est la répercussion des huit chiffres sur les exigences des normes relatives à la sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS) pour le masquage ou la troncation des données?

Visa conseille aux intervenants d'examiner les répercussions sur les normes actuelles lors de l'évaluation du changement de longueur du NIB à 8 chiffres :

- **Données présentées sur les écrans et les rapports :** Les dispositions déjà prévues par la norme PCI DSS permettent aux utilisateurs ayant un besoin professionnel légitime de voir tout ou une partie des chiffres du PAN.
- **Données au repos :** Après avoir évalué l'augmentation des NIB à huit chiffres, la PCI conseille

qu'un minimum de six chiffres doit être tronqué ou crypté pour protéger les données au repos. Les clients qui utilisent la troncature comme seule méthode pour se conformer à l'exigence PCI de protection des données au repos et qui souhaitent exposer le NIB complet à huit chiffres ainsi que les quatre derniers chiffres devront ajouter une ou plusieurs des autres méthodes acceptables de protection des données, telles que le cryptage, le hachage ou la tokenisation.

Visa recommande aux marchands de consulter un PCI QSA qui a été formé sur les exigences des normes relatives à la sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS). Les évaluateurs de sécurité qualifiés (Qualified Security Assessor, QSA) sont mieux à même de conseiller les marchands sur la base de leurs contrôles existants et de fournir des recommandations appropriées pour une mise en œuvre conforme. Ceci est particulièrement important si le marchand n'est pas familier avec les techniques technologiques approuvées.

10. La longueur du NIB augmentera-t-elle également pour l'acquéreur?

Non. Visa n'utilisera plus la norme ISO en matière de NIB pour soutenir l'acquisition. Par conséquent, tous les chiffres utilisés pour l'acquéreur resteront à six chiffres. Visa renommera ces *identifiants d'acquéreur* pour éviter toute confusion avec les NIB conformes de l'émetteur à l'ISO.

11. Le changement de longueur du NIB de l'émetteur s'appliquera-t-il à tous les canaux (cartes présentes et sans présence de la carte) et à tous les types de produits?

Oui. Le changement de la longueur du NIB est indépendant du canal et du produit; il prendra en charge tous les identifiants de l'émetteur à l'avenir.

12. Quelles données doivent être utilisées pour le routage et la compensation des transactions Visa et pourquoi?

Pour le **routage** adéquat des transactions Visa, Visa fournit aux acquéreurs les tableaux de routage Visa (par ex., les tableaux de routage Visa Plus, Interlink, etc.) Puisqu'il est possible que les émetteurs utilisent des terminaux de traitement différents pour l'autorisation et la compensation ou qu'ils établissent des préférences de routage au-delà des neuf chiffres, le tableau ARDEF ne devrait jamais être utilisé pour le routage, car il pourrait ne pas faire le routage des demandes d'autorisation comme prévu.

Pour une **compensation** adéquate des transactions Visa, les acquéreurs qui n'acheminent pas automatiquement toutes les transactions par Visa doivent utiliser le tableau ARDEF pour alimenter les données de transaction, comme les attributs du produit. Si les acquéreurs n'utilisent pas le tableau ARDEF de Visa, la transaction peut ne pas être compensée comme prévu.

L'utilisation de tableaux incorrects ou l'absence de mise à jour des tableaux peut entraîner des refus, des rejets ou des erreurs de routage inutiles ainsi qu'une augmentation des coûts de rapprochement. Cela est d'autant plus vrai que les émetteurs utilisent les NIB de l'émetteur à six chiffres qui leur sont attribués en utilisant une ou plusieurs gammes de comptes à neuf chiffres pour différencier des produits et/ou des paramètres de traitement précis.

13. Quelle est la répercussion sur le GAB (nationale et internationale) ainsi que toute répercussion technologique ou tout changement de configuration?

Les sources et les utilisations des tableaux du NIB de l'émetteur pour le traitement des transactions aux GAB sont similaires à ceux du traitement aux points de vente. Les cas d'utilisation où les tableaux du NIB de l'émetteur et la logique NIB incorporée au programme sont limités à

des NIB à six chiffres devront être augmentés à huit chiffres d'ici avril 2022.

Par exemple, l'un des tableaux utilisés pour le traitement des transactions du GAB (tableau des institutions financières « FIT », Financial Institution Table) pour identifier les transactions « sans supplément » est limité à 1 000 enregistrements par propriétaire (ou émetteur) d'ATM. Au fur et à mesure que les NIB de l'émetteur passent à des numéros à huit chiffres, il est possible qu'un seul émetteur ayant des NIB à six chiffres qui sont convertis de six chiffres à huit chiffres aient plus de 1 000 NIB de l'émetteur. Par conséquent, le tableau doit être augmenté pour tenir compte de ce scénario. De plus, un processus moins manuel

et *ad hoc* pourrait devoir être mis en place en raison de l'augmentation du nombre de NIB mis à jour dans ce tableau.

Cependant, la configuration de chaque client est différente, ce qui peut avoir une répercussion sur les changements requis. Chaque client doit effectuer sa propre analyse interne des répercussions du NIB à huit chiffres afin de déterminer les changements, le cas échéant, qui sont nécessaires.

14. Les certificats de clé publique de l'émetteur (Issuer Public Ke, IPK) créés au niveau du NIB de l'émetteur à six chiffres continueront-ils à fonctionner après la migration?

Oui. Autant les IPK que les clés Visa qui ont signé ces IPK continueront à fonctionner. Le processus de validation de l'authentification des données hors ligne (Offline Data Authentication, ODA) n'est pas affecté par le fait qu'un certificat IPK a été émis en utilisant un NIB de l'émetteur à six chiffres ou un NIB de l'émetteur à huit chiffres. Les émetteurs peuvent demander des certificats sur des NIB à huit chiffres auprès de l'AC du VSDC. Le plan actuel consiste à modifier l'application Visa « Débit intelligent/Puce de crédit » (Smart Debit/Credit Chip, VSDC CA) pour prendre en charge les demandes contenant des renseignements sur le NIB de l'émetteur à six chiffres ou à huit chiffres.

15. De quelle façon la migration à huit chiffres affectera-t-elle la fonctionnalité IPK aux terminaux?

Il n'y a pas de changement dans la fonctionnalité ou le traitement du terminal pour prendre en charge l'IPK pour les NIB à huit chiffres. Les terminaux doivent continuer à tenir à jour les tableaux de clés publiques des Visa et à être conformes aux exigences de l'EMVCo, qui ne changent pas en fonction des codes NIB à six ou huit chiffres. Les marchands n'ont aucun changement à apporter pour prendre en charge l'IPK sur les NIB à huit chiffres, et l'expérience du titulaire de la carte n'est pas modifiée.

16. Quels types de tests Visa propose pour les NIB à huit chiffres?

Le test est facultatif pour les NIB de l'émetteur à huit chiffres, car il n'y a pas de changement de message pour les autorisations, la compensation et le règlement dans VisaNet. Visa invite vivement les intervenants à tester leurs systèmes de traitement internes et en aval pour identifier les répercussions et résoudre les problèmes avant la date d'entrée en vigueur.

Ceux qui choisissent d'effectuer des tests doivent en déterminer la portée, et créer des plans de test et des critères de réussite en fonction de leurs exigences. Les tests peuvent inclure des autorisations, des redressements de certains produits et services pris en charge par les clients Visa. Pour les tests des acquéreurs, Visa fournit des identifiants à huit chiffres pour les ID de répondants aux tests. Pour les tests des NIB à huit chiffres par les émetteurs, Visa envoie le PAN et l'émetteur le traite comme un numéro à huit chiffres plutôt qu'à six chiffres.

17. Quels sont les changements proposés par EMVCo et comment cela affectera-t-il ce que Visa fait au sujet du passage de six à huit chiffres du NIB?

Les spécifications de la puce EMVCo prennent déjà en charge les numéros de compte utilisant un NIB à huit chiffres, à la seule exception de l'objet de données du numéro d'identification de

l'émetteur (Issuer Identification Number, IIN, tag « 42 ») utilisé pour distinguer les onglets attribués par l'émetteur, et cet objet de données est actuellement défini comme ayant une longueur fixe de six chiffres. EMVCo a publié un projet de bulletin de spécification pour introduire un nouvel objet de données IIN pouvant comporter jusqu'à huit chiffres, et devrait publier le bulletin de spécification final à la fin de 2020.

18. Visa prévoit-elle transmettre ces changements à tous les intervenants du système de paiements?

Visa mène une campagne de communication complète afin de s'assurer que ses intervenants sont informés. De plus, il est essentiel que les clients de Visa sensibilisent tous leurs intervenants; la communication de ces changements est une responsabilité partagée.

Compte tenu du nombre de participants au système de paiement, il est peu probable que Visa dispose d'une ligne de communication directe avec tous les intervenants. Chaque client Visa est responsable de communiquer avec les agents, les tiers et les marchands concernés avec lesquels il entretient une relation directe. Pour obtenir plus de renseignements et de ressources, les clients de Visa doivent se rendre sur la [page de l'initiative numérique sur Visa Online](#). Les personnes qui ne sont pas des clients doivent se rendre sur la page de [l'initiative numérique à l'adresse Visa.com](#).